



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 6 mars 2019 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

Etaient présents :

Emeric SALLE, Dominique GALLETTI, Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,
Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Nicole DHENIN
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Emeric SALLE,

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Avant d'aborder les délibérations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de Madame Claudine NEVU, agent des services administratifs décédée récemment.

M. Dominique GALLETTI a été élu Secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

Une Motion a été rajoutée :

- N°11 : Désenclavement des Hautes-Alpes :

La modification est adoptée à l'unanimité.

Finances

1) Compte administratif 2018 "Commune".

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Emeric SALLE, est élu Président de séance.

M. Gilles PERLI, Maire, se retire pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2018 « Commune ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :.....	1 115 175.41 €
Recettes réalisées :.....	355 869.16 €
Résultat de clôture (déficit).....	759 306.25 €
Excédent antérieur reporté	513 189.07 €
Résultat cumulé (déficit).....	246 117.18 €

Dépenses restant à réaliser.....	268 224 €
Recettes restant à réaliser.....	9 000 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées.....	4 445 252.92 €
Recettes réalisées.....	5 251 232.11 €

Résultat de clôture (excédent).....	805 979.19 €
Excédent antérieur reporté	1 440 170.07 €
Résultat cumulé (excédent)	2 246 149.26 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Compte administratif 2018 "eau".

Le Conseil Municipal approuver les résultats du compte administratif de l'exercice 2018 « eau ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :.....	100 387.16 €
Recettes réalisées :.....	293 259.09 €
Résultat de clôture (excédent).....	192 871.93 €
Excédent antérieur reporté	321 037.40 €
Résultat cumulé (excédent).....	513 909.33 €

Dépenses restant à réaliser.....	243 212 €
Recettes restant à réaliser.....	13 376 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées.....	559 168.75 €
Recettes réalisées.....	945 033.23 €
Résultat de clôture (excédent).....	385 864.48 €
Excédent antérieur reporté.....	265 466.24 €
Résultat cumulé (excédent).....	651 330.72 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Gilles PERLI, Maire, reprend la présidence de la séance.

3) Compte de gestion 2018 "commune".

4) Compte de gestion 2018 "eau et assainissement".

5) Compte de gestion 2018 "lotissement communal du Pontet".

Le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) Affectation du résultat 2018 Budget "commune".

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur 505 342 € à la section d'investissement, 1 740 807.26 € sont maintenus en fonctionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) Budget primitif 2019 "commune".

Après présentation détaillée du budget primitif 2019 "commune" le Conseil Municipal :

↳ Vote, au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 088 742 €.

↳ Vote, au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 031 071 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) Budget primitif "eau".

Après présentation détaillée du budget primitif 2019 « eau » le Conseil Municipal :

↳ Vote, au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 130 986 €.

↳ Vote, au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 687 181 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) **Subventions aux associations et organismes : attributions 2019.**

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Organismes ou Associations	Attributions 2019
C.C.A.S.	20 724 €
TOTAL article 657362	20 724 €
OTISC	330 332,69 €
TOTAL ARTICLE 65737	330 332,69 €
Amicale du personnel communal de la Salle les Alpes	11 000 €
Groupe folklorique « les Caralines »	150 €
Association des résidents de l'étoile des neiges (AREN 05)	75 €
A.D.S.C.B.	150 €
Association solidarité handicapés	150 €
Conseil des Anciens de la Salle (CASA)	500 €
FNACA (Comité de Briançon)	75 €
AAPMA Guisane Romanche	150 €
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	400 €
Association Vivre et vieillir chez soi	400 €
Comité de foire aux bestiaux Monétier les Bains	400 €
OCCE 05 Coop scolaire – La Salle les Alpes (voyage 2019)	7 500 €
Serre Che Nature	400 €
Culture et Solidarité (chemin du souvenir Wittersdorf)	1 000 €
MountainWilderness France	400 €
RASED Garcins	100 €
Aventure vacances Energie (ALSH été 2019)	23 376 €
Trophée Serre-Chevalier	5 000 €
INHA	14 000 €
TOTAL article 6574	65 226 €
TOTAL GENERAL	416 282,69€

Etant précisé que les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2019 aux articles 657362, 65737 et 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Personnel

10) **Création de poste.**

La bibliothèque de la Commune de la Salle les Alpes est animée actuellement par un agent adjoint du patrimoine principal de 2° classe titulaire et un agent adjoint du patrimoine contractuel. Pour la bonne organisation et le bon fonctionnement de la bibliothèque, il est nécessaire de pérenniser cet emploi.

Le Conseil Municipal crée un poste permanent d'Adjoint du patrimoine C1 (catégorie C) à compter du 1^{er} avril 2019,

- ↳ Supprime corrélativement un poste d'Adjoint du patrimoine contractuel,
- ↳ Confirme le tableau des effectifs tel que joint à la présente,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce sens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) **Désenclavement des Hautes-Alpes : Motion**

Il est désormais urgent d'améliorer les dessertes depuis les Régions Sud, Auvergne Rhône Alpes ou l'Italie, de nos vallées, de nos grands sites économiques, touristiques (station de ski, lac de Serre-Ponçon, Parcs des Baronnies Provençales, du Queyras et des Ecrins, etc...) et celle de l'agglomération Gap-Tallard-Durance,

Le Conseil Municipal souhaite exprimer fortement, d'une seule voix, son engagement commun en vue de la recherche rapide de solutions véritables pour la mise en œuvre du désenclavement des Hautes-Alpes et demande à l'Etat d'envisager toutes les pistes pour l'amélioration de la desserte des Hautes-Alpes :

- autoroutière en renégociant la concession qui lie l'Etat et le gestionnaire de l'A51 en contrepartie d'aménagements nouveaux ;

- routière ;
- ferroviaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

1) Le Marché pour la fourniture de végétaux d'ornement pour la commune de La Salle les Alpes est conclu avec la Société GAEC Horticulture Chouvet pour un montant annuel situé dans la limite minimale de 5 000 € HT et maximale de 30 000 € HT.

La durée du marché est fixée à 1 an reconductible tacitement 2 fois à compter de la date de notification.

2) Il est signé un Marché "accord-cadre" avec la société STELLA TELECOM pour les lots :

- Lot 1 : Téléphonie fixe pour un montant maximum annuel de 22 000 € HT
- Lot 2 : Téléphonie mobile pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT
- Lot 3 : Interconnexion des sites et accès Internet pour un montant maximum de 18 000 € HT.

3) Le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la toiture de la Chapelle St Barthélémy est conclu avec la société Architecture et Territoire pour un montant de 4 588 € HT soit 5 505 € TTC (mission avant projet, projet et dossier consultation des entreprises).

- Philippe MICHELON informe l'assemblée que le clocher de l'église de La Salle a été réparé ce jour.

FIN DE LA SEANCE A 20H45

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

Nicole BIBOUD remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de subventions au CASA (conseil des Anciens) et à l'association "Culture et Solidarité" pour le chemin du souvenir de Wittersdorf. A ce propos, elle indique qu'une délégation prévoit de revenir en 2020 essentiellement composée d'enfants. (109 personnes dont 90 enfants et 12 anciens) du 8 au 13 mars au centre Léon Bourgeois.

Jean-Paul SALLE évoque les difficultés de circulation rencontrées lors du dernier épisode neigeux. Il indique avoir participé à une réunion la semaine dernière : des mesures seront imposées pour la circulation des cars (équipement de chaînes).
Création d'une cellule viabilité hivernale.

Le Maire,



Gilles PERLI